

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 13 (1905)  
**Heft:** 11

**Artikel:** Des origines du prieuré de Baulmes  
**Autor:** Reymond, Maxime  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-14052>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

puisque, disait-on, il lui était loisible de « changer d'avis, étant mieux informé ».

Quant au grossautier, il n'eut pas longtemps le souci de se répéter ou de modifier sa première opinion. Dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et dans tout le cours du XVIII<sup>e</sup>, il a cessé de faire partie des Soixante en appellation et ne figure plus que, le dernier, dans la chambre d'appel des Vingt-Quatre.

Décidément l'étoile du grossautier de Lausanne pâlisait. Dès lors elle ne retrouva plus son précédent éclat.

(*A suivre*)

B. DUMUR.

---

## DES ORIGINES DU PRIEURÉ DE BAULMES <sup>1</sup>

---

Le prieuré de Sainte-Marie de Baulmes, au pied du Jura vaudois, a eu, il y a un demi-siècle, un historien très consciencieux dans la personne de M. Louis de Charrière, et le travail de cet érudit <sup>2</sup> est une précieuse contribution à l'histoire de notre pays. Mais depuis l'étude de M. de Charrière, de nouveaux documents ont vu le jour, la critique a passé au crible des assertions qui avaient été avancées sans solidité suffisante. Il en résulte que la question des origines de Baulmes se présente aujourd'hui sous un jour différent de celui qu'avait vu M. de Charrière. Celui-ci s'était en particulier basé sur une donation du roi Conrad en faveur de l'abbaye de Payerne, du 8 avril 961 <sup>3</sup>, pour affirmer que ce

<sup>1</sup> Lu à la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande. à Lausanne, le 15 mars 1905.

<sup>2</sup> Le prieuré de Baulmes, dans les *Mém. et doc. de la Suisse rom.*, t. XIII. Lausanne 1853.

<sup>3</sup> Les textes ont été publiés par Zeerleder, *Urkunden* n° 9, et par Bruel, *Recueil des Chartes de Cluny*, t. II, p. 218. M. Victor van Berchem annonce la publication prochaine d'une étude critique sur les bulles et les diplômes royaux et impériaux en faveur de Payerne.

roi avait donné Baulmes à ce monastère. Le souverain parle en effet dans ce document d'une « cellule de *Balmo*, qui serait très convenable pour des religieux ». Malheureusement, cette mention ne se trouve pas dans l'original de la donation, qu'un cartulaire de l'abbaye de Cluny paraît avoir copié, mais seulement dans une version interpolée, à peu près contemporaine de l'original, conservée dans les archives de Lausanne. En outre, à supposer qu'on puisse se baser sur cette copie interpolée, le contexte indique clairement qu'il faut chercher ailleurs qu'à Baulmes la cellule de *Balmo*. On peut en effet remarquer que les termes mêmes de la donation montrent que la cellule (grotte) de *Balmo* n'était pas encore occupée par des religieux, ce qui ne peut pas s'appliquer au monastère de Baulmes. Puis, et surtout, le roi donne l'alleu de *Curte* ou de Chiètres, et d'autres biens qui sont évidemment des dépendances : la cellule de *Balmo*, la forêt de hêtres *Buoch*, la forêt de chênes *Chempinnacho* et la rivière *Bibruna* qui coule de Chempinnacho au lac de Morat. La *Bibruna* ou rivière des castors est le Biberenbach, qui sépare les deux localités de Champagny ou Gempenach et de Wallenbuch, qui sont incontestablement le Chempinnacho et le Buoch de 961. Enfin, la cellule de *Balmo* n'a rien à faire avec le monastère vaudois de Baulmes. C'est aujourd'hui le village bernois de Ferenbalm ou de la Baumette, à dix minutes de Gempenach <sup>1</sup>.

\* \* \*

Le roi Conrad n'a pas donné l'église vaudoise de Baulmes à l'abbaye de Payerne. La dépendance de cette église envers le monastère de la reine Berthe est néanmoins indiscutable. Elle existe en tout cas dès le XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Dictionnaire géographique de la Suisse, édité par Attinger, art. Ferenbalm. Cet article renferme une erreur. L'église n'était pas dédiée à sainte Véréne, et Ferenbalm veut dire : la baume la plus éloignée. (Communication de M. Türlér, archiviste d'Etat de Berne.)

La plus ancienne confirmation papale des biens du monastère de Payerne est celle de Calixte II, du 3 avril 1123 <sup>1</sup>, Elle mentionne la *villa de Balmis*, avec son église, sa dîme et ses appartenances, ainsi que l'église de *Uttis*, nom écorché mis pour Orbe. Le 25 mai 1148, le pape Eugène III <sup>2</sup>. renouvelant cette confirmation, nomme la villa de Balmis avec l'église d'Orbe. Un diplôme de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, de 1153 <sup>3</sup>, emploie les mêmes expressions. Enfin, le 18 mars 1183 <sup>4</sup>, une nouvelle bulle du pape Lucius III mentionne, parmi les biens du couvent de Payerne, le prieuré de Sainte-Marie de Baulmes avec le village, les dépendances et la dîme, ainsi que l'église d'Orbe avec la majeure partie de la dîme de cette localité.

Ainsi, en 1123, l'église de Baulmes, avec sa filiale Saint-Germain d'Orbe, dépend de Payerne ; elle passe au rang de prieuré entre les années 1153 et 1183. D'autre part, nous savons que le nom de Sainte-Marie donné au prieuré est celui de l'église même qui, sous ce vocable, possède en 1036 déjà des terres à Orbe <sup>5</sup>; en 1013, des terres à Champvent <sup>6</sup>. L'église est même antérieure à cette date de 1013. Baulmes possédait, en effet, une église romane détruite en 1822 et qui avait remplacé au XI<sup>e</sup> siècle une chapelle de bois <sup>7</sup>, et l'on a retrouvé dans cette localité, en

<sup>1</sup> Zeerleder n° 30. Nous ne discutons pas ici la question de savoir si ces actes sont des originaux ou des copies plus ou moins interpolées. Pour ce qui concerne la possession du prieuré de Baulmes par le monastère de Payerne, la question est en effet sans importance pratique. Nous croyons voir d'ailleurs dans la bulle de Calixte II, par la mention même de l'église d'Orbe, une copie altérée d'un original. La bulle la plus précise au sujet de Baulmes est celle de 1183, dont l'authenticité est admise par les critiques.

<sup>2</sup> Arch. Soc. Hist. Fribourg I, 375.

<sup>3</sup> Zeerleder n° 46.

<sup>4</sup> Zeerleder n° 69.

<sup>5</sup> Charrière, le prieuré de Baulmes, p. 63.

<sup>6</sup> L. Charrière, *Dynastes de Grandson*, n° 7.

<sup>7</sup> Rahn, Histoire de l'art, p. 162. Indicateur d'histoire suisse, p. 862, p. 22.

1854, une inscription funéraire du ix<sup>e</sup> siècle, provenant du cimetière paroissial, et consacrée par le pèlerin Gaudericus à la mémoire de la vierge Laudoalda <sup>1</sup>. Enfin, on a recueilli à la même époque les débris d'un ambon qui ressemblent singulièrement à ceux des monastères de St-Maurice et de Romainmôtier, et qui paraît être du VII-VIII<sup>e</sup> siècle. Nous remontons par là jusqu'à l'époque mérovingienne, et voici qu'un document précieux se livre à nous.

\* \* \*

Le Cartulaire de Lausanne, page 28, indique que Félix Chramnelène, qui était duc de Transjurane avec résidence à Orbe, construisit, avec son épouse Ermentrude, un monastère en l'honneur de la mère de Dieu *in loco Balmensi*, cela au temps de l'évêque Prothais. A la page suivante, nous voyons aussi qu'Ermentrude édifia, sous l'épiscopat de Chilmégésile, un monastère de *Balmense*. Nous avons dit ailleurs <sup>2</sup> que l'on peut placer Chilmégésile avant Prothais, et il est vraisemblable que ces deux documents s'entendent du même monastère, fondé en 627 par Ermentrude, confirmé et développé en 652 par son mari Félix.

Où est ce monastère de Sainte-Marie de Balmense? Si l'on se souvient que l'église Sainte-Marie de Baulmes existait certainement en 1013, et qu'au VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle, il y avait déjà sûrement une église au même lieu, il paraîtra tout naturel de placer à Baulmes la fondation de Chramnelène. Un avis différent a cependant prévalu, et l'on admet plutôt qu'il s'agit de Romainmôtier. On se fonde sur un auteur du VII<sup>e</sup> siècle, le moine Jonas, qui, écrivant la vie de l'apôtre Colomban, son maître, dit que, par affection pour ce dernier, Chramnelène fonda *in saltum Jorensem super Novissona fluviolum* un monastère dont Syagrius fut le premier

<sup>1</sup> Indicateur d'histoire suisse 1855, p. 8 et 23.

<sup>2</sup> *Liberté* de Fribourg du 10 décembre 1904.

abbé <sup>1</sup>. La rivière Novisona est évidemment le Nozon, et c'est Romainmôtier et non Baulmes qui se trouve sur ce ruisseau.

L'identification du monastère de Sainte-Marie de Balmense avec Romainmôtier soulève cependant de graves difficultés.

1. Jamais le nom de *Balmense* n'est attribué à la région de Romainmôtier. A Baulmes, au contraire, le nom a pris une telle importance qu'il est devenu celui d'une montagne et d'un cours d'eau.

2. L'abbaye de Romainmôtier avait les apôtres Pierre et Paul pour patrons. Nulle part on ne voit qu'en consacrant l'église en 752 le pape Etienne II ait changé ses patrons <sup>2</sup>.

3. Au moment où Chramnelène fonda le monastère de *Balmense*, celui de Romainmôtier était déjà connu. Au témoignage d'un contemporain <sup>3</sup>, saint Wandrille, qui fonda le monastère de Fontenelle en 645, résida quelque temps auparavant dans un monastère appelé *Romanus*, et qui est situé Outre-Jurane, ce qui ne peut s'entendre que de Romainmôtier.

4. La fondation de Chramnelène est enregistrée, dans les mêmes termes qu'emploie le Cartulaire de Lausanne, par les Annales de Flavigny <sup>4</sup> rédigées vers 985, au moment où le monastère de Romainmôtier brillait d'un vif éclat. Si cette fondation se fût rapportée à cette abbaye, il est probable que le rapprochement aurait été fait.

Le séjour de saint Wandrille à Romainmôtier nous paraît d'une importance capitale dans la question. Seul, M. l'abbé Besson l'a jugé à sa valeur dans une étude <sup>5</sup> où il montre

<sup>1</sup> Mon. Germ. Hist. S. R. Mer. IV, p. 80.

<sup>2</sup> Cartulaire de Romainmôtier, p. 417.

<sup>3</sup> Arndt, Kleine Denkmäler aus der Merovingerzeit, p. 36.

<sup>4</sup> Mon. Germ. Hist. Scrip. III, p. 150.

<sup>5</sup> Saint Romain, fondateur de Romainmôtier, *Revue historique vaudoise* 1904, p. 192.

que l'opinion traditionnelle le laisse hésitant, et que l'existence d'une messe de *Beata Maria* pour les fondateurs ne lui paraît pas un argument solide en sa faveur. En ce qui concerne le nom de *Balmense*, Fréd. de Gingins l'a rapproché <sup>1</sup> de la Baumette dont il est question dans deux chartes relatives à l'église Saint-Didier, mais nous verrons plus loin qu'il n'y a pas lieu de faire ce rapprochement.

\* \* \*

S'il existe, à notre avis, de solides arguments contre Romainmôtier, on peut en ajouter d'autres encore à ceux que nous avons invoqués en faveur de Baulmes.

1. Baulmes, mieux encore que Romainmôtier, se trouve *in saltum Jorensem*. Le nom *saltus* signifiait primitivement un grand terrain boisé ou montueux au sol difficilement cultivable. Et cela pourrait s'entendre de tout le Jura. Mais il semble qu'au VII<sup>e</sup> siècle il faille donner déjà au mot *saltus* le sens de défilé et entendre ici par ce terme l'une des routes encaissées qui traversaient le Jura. La Table de Peutinger <sup>2</sup> en indique deux autour du Mont Suchet : l'une venant de Lausanne, l'autre d'Yverdon, et les deux se rejoignent non à Orbe, mais à *Ariorica* ou Pontarlier. La première passe par Orbe, Les Clées et Ballaigues ; c'est la plus rapprochée de Romainmôtier, qui néanmoins en reste très à l'écart. En revanche, Baulmes se trouve sur la route d'Yverdon à Pontarlier, à trois quarts d'heure d'un véritable défilé du Jura, les gorges de Covatannaz. L'existence de cette route est certaine. Elle est attestée par la Table de Peutinger, que l'on peut considérer comme un indicateur de routes militaires, par le milliaire de Montagny <sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Préface au Cartulaire de Romainmôtier, p. VI.

<sup>2</sup> Régeste genevois, p. 8. Maillefer, Routes romaines, *Revue historique vaudoise*, 1900.

<sup>3</sup> Indicateur d'histoire suisse 1862, p. 32.

par les antiquités romaines découvertes à Baulmes <sup>1</sup>, par les vestiges très caractéristiques qu'on en a retrouvés autour de Ste-Croix, où elle se présente sous la forme de route pavée, les pavés reposant sur un lit de béton <sup>2</sup>. Cette route était encore fréquentée au ix<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'en témoigne l'inscription du pèlerin Gaudericus.

2. Le Cartulaire de Lausanne n'enregistre que des documents et des faits intéressant l'église cathédrale. Il ne parle de la fondation de Payerne que parce que le Chapitre a en cet endroit une dîme dont l'origine remonte à cette fondation même. Aussi n'est-ce pas par simple souci d'historien que Conon d'Estavayer a mentionné les deux fondations du monastère de Balmense. Il dit d'ailleurs les avoir trouvées dans l'antique livre de la B. Marie, c'est-à-dire le registre des droits du Chapitre, où elles se trouvaient en 985 déjà, au moment où le rédacteur des Annales de Flavigny en a pris également note. Et en feuilletant le Cartulaire, on comprend bien vite le pourquoi de cette mention. Le Chapitre avait sur le monastère de Baulmes des droits qu'il n'avait pas sur celui de Romainmôtier. On voit, en effet, que l'église de Baulmes devait au Chapitre, pour elle et ses filiales d'Orbe et de Bonvillars, 34 sols de cens annuel qui figurent au paragraphe des églises dont le Chapitre a le patronat <sup>3</sup> et constituent une taxe que peu d'entre elles atteignent <sup>4</sup>. Nous sommes par conséquent fondés à

<sup>1</sup> Indicateur d'histoire suisse 1861, p. 28.

<sup>2</sup> Communication de M. Næf, archéologue cantonal.

Il existerait aussi une route transversale reliant Orbe à Baulmes (Gingins, Orbe, p. 207)

<sup>3</sup> Cartulaire de Lausanne, p. 402 et 591.

<sup>4</sup> Yvonand paie 20 sols, Dommartin 17, Saint-Prex 15. Chavornay 20. Crissier 50. Bulle plus de 50. En 1305, le *Livre rouge* du Chapitre indique que le prieuré de Baulmes doit 34 sols pour les églises d'Orbe et de Bonvillars. Les prieurés de Payerne et de Baulmes, et sans doute aussi le Chapitre de Lausanne, avaient au xiv<sup>e</sup> siècle perdu tout souvenir de la cause de cette redevance. En 1351, le prieur de Payerne Pierre Métral contesta y être tenu. Mais le Chapitre fit, le 12 janvier 1350/51,

admettre qu'il y a eu entre l'église de Baulmes et celle de Lausanne des rapports de dépendance, qui expliquent l'inscription dans le Cartulaire de la fondation de Chramnelène. On ne trouve aucune raison analogue en faveur de Romainmôtier.

3. Notons enfin que Chramnelène était duc de Transjurane, dont Orbe fut probablement le centre, et que l'église paroissiale de St-Germain d'Orbe était sous la dépendance du monastère de Baulmes qui peut l'avoir reçue du duc lui-même. Le fait que c'est Baulmes et non Romainmôtier qui a, à la fois, le patronat de cette église et la dîme d'Orbe vient encore à l'appui de notre thèse <sup>1</sup>.

(*A suivre.*)

Maxime REYMOND.

la preuve de ses droits devant arbitre en présentant à ce dernier « un passage du Cartulaire et des témoins dignes de foi ». (Arch. cant. vaud. Inv. bleu I 40). En 1363, nouveau conflit, également déféré à un arbitre, l'évêque de Lausanne Aymon de Cossonay. Celui-ci donna de nouveau raison au Chapitre. La sentence, du 19 juin 1363, dit que l'évêque a prononcé « après informations diligentes prises sur les droits des deux parties ». (A. C. V. Nouveaux titres n° 2712.)

<sup>1</sup> La remarque a déjà été faite par M. de Charrière qui, arrêté par le nom *Novisona*, ne place à Baulmes que la fondation d'Ermentrude (Prieuré de Baulmes, p. 63).

